CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 08 AVRIL 2022 COMPTE RENDU

PRESENTS:

Pascal PONCET, Emmanuelle BARLERIN, Jean Paul ROYER, Dominique VIETTI, Michel COMPAGNAT, Colette MELON, Nathalie OSSEDAT, Dominique SCIANDRONE, Antoine CHAMOURET, Solange PERRIER, Clément MOISSONNIER, Cyril EPINAT

ABSENTS EXCUSES:

Michaël DAUSSY (pouvoir donné à Colette MELON) Céline VALLAS (pouvoir donné à Emmanuelle BARLERIN) Urielle GONARD (pouvoir donné à Clément MOISSONNIER)

ABSENTS:

SECRETAIRE DE SEANCE:

Clément MOISSONNIER

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du dernier conseil en date du 25 mars 2022

1/ REHABILITATION PARTIELLE DE LA CHAPELLE NOTRE DAME DU CHATEAU – ATTRIBUTION DES LOTS

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation partielle de la Chapelle Notre-Dame du Château, portant plus particulièrement sur la « restauration du clocher et l'assainissement des pieds du mur de la face arrière » de l'ouvrage Une consultation des entreprises via une procédure de consultation dite en « MAPA » a été autorisée par délibération 2022/09.

Le groupement de maitrise d'œuvre dont le mandataire est ARCHIPAT représenté par Messieurs VOLAY et SCOTTO présente à l'assemblée le rapport d'analyse des offres des entreprises qui ont répondu à l'avis d'appel public à la concurrence publié le 25 février 2022 dans TOUT LYON, le Progrès Loire et Rhône, le Pays Roannais et sur la plateforme dématérialisée des marché publics AWS mis à disposition par le Conseil Départemental de la Loire.

La date limite de remise des offres était le 25 mars 2022 à 12h00.

Les modalités et critères d'attribution du marché lancé via la procédure dite « adaptée » sont :

Pour le lot 1 (Maçonnerie et pierres de tailles) et le lot 2 (Charpente, couverture, menuiserie, cloches et paratonnerre)

Valeur technique: 60 % - prix: 40 %

Pour le lot 3 : (Electricité)

Valeur technique: 40 % - prix 60 %

Les entreprises suivantes ont répondu :

- -DEMARS SAS / SAS COMTE / DELUERMOZ pour le lot 1
- -BOURGEOIS / BEAUFILS COUVERTURE CHARPENTE SAS pour le lot 2
- -SAUV'ELEC pour le lot 3

A l'issue de son analyse présentée en séance et en application des modalités et critères d'attribution précitées, ARCHIPAT propose à l'assemblée de retenir les entreprises les mieux classées à savoir :

Lot 1 – SAS COMTE: notée 9.99 / 10 (6 valeur technique + 3.99 prix) montant de l'offre 246 216.25 € HT

Lot 2 – BEAUFILS : notée 10.00 / 10 (6 valeur technique + 4.00 prix) montant de l'offre 145 870.445 € HT

Lot 3 – SAUVELEC : notée 7.20 / 10 (4 valeur technique + 3.20 prix) montant de l'offre 20 802.00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'analyse présenté par ARCHIPAT et décide de retenir les entreprises ci-dessus proposées par la maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de modifier les tarifs comme suit à compter du 1^{er} mai 2022 Les tarifs surlignés en jaune subissent des modifications (salle ERA)

	TARIF ACTUEL	PROPOSITION	NOUVEAU
	(€)	(€)	TARIF (€)
MARCHÉ HEBDOMADAIRE	AVIOLOGIC DE LA CONTRACTOR DE LA CONTRAC		
Borne électrique forains	2,30	idem	2.30
Largeur banc - 1,20 M	0,45	idem	0.70
Largeur banc + 1,20 M	0,55	idem	0.70
Branchement forain fête patronale ou autre	5,50	idem	5.50
manifestation			
Abonnement mensuel	20.00	idem	20.00
TARIF GARDERIE PÉRISCOLAIRE			
Fréquentation régulière par mois - 1 enfant	22,00	idem	22.00
Fréquentation régulière par mois - 2 enfants	33,00	idem	33.00
Fréquentation régulière par mois - 3 enfants et plus	44,00	idem	44.00
Fréquentation occasionnelle (h)	2,00	idem	2.00
ANCIENNE SALLE DES FETES			
Association locale	80,00	idem	80.00
Habitant St Just	85,00	idem	85.00
Personne extérieure	130,00	idem	130.00
Chaises	0,50	idem	0.50
Barrières	gratuit	_	0
Tréteaux	0.20	idem	0.20
Plateaux	0,80	idem	0.80
Bancs	0,50	idem	0.50
SALLE ERA			
Mariage soirée privée (sans cuisine) habitant St Just	180,00	200.00	200.00
Mariage soirée privée (sans cuisine) hors Just	250,00	270.00	270.00
Association (sans cuisine)	100,00	120.00	120.00
jeune St Juraud - 20 ans (sans cuisine)	100,00	supprimé	<u>supprimé</u>
Club de l'Amitié	80,00	supprimé	<u>supprimé</u>
Cuisine et vaisselle	80,00	idem	80.00
Cuisine sans vaisselle	60,00	idem	60.00
Vaisselle	20,00	idem	20.00
Jeton chauffage	10,00	idem	10.00
Sono	30,00	idem	30.00
Assemblée générale société commerciale Exposition vente	300,00	idem	300.00
Caution	450,00	idem	450.00
Caution Caution pour déchets (verres et plastiques)	305,00 60,00	idem	305.00
ASSAINISSEMENT		idem	60.00
Raccordement au réseau	1 400,00	idem	1400.00
M3 d'eaux usées	1,30	idem	1.30
Abonnement CONCESSIONS CIMETIEDE	30,00	idem	30.00
CONCESSIONS CIMETIERE Ancien cimetière			
Concession au m² - 15 ans	60.00	idom	60.00
Concession au m² - 15 ans Concession au m² - 30 ans	60,00 80,00	idem idem	80.00
Nouveau cimetière	00,00	luelli	80.00
Concession pleine terre simple - 15 ans	200,00	idem	200.00
Concession plein terre simple - 15 ans	300,00	idem	300.00
Concession plein terre double - 15 ans	400,00	idem	400.00
Concession pleine terre double - 30 ans	600,00	idem	600.00
Caveau semi enterré - 15 ans	400,00	idem	400.00
Caveau semi enterré - 30 ans	600,00	idem	600.00
Colombarium - urne - 15 ans	400,00	idem	400.00
Colombarium - urne - 30 ans	600,00	idem	600.00
Cavurne - 15 ans	400,00	idem	400.00
Cavurne -30 ans	800,00	idem	800.00

3/VOTE DES BUDGETS 2022 - M14 et M49

Le conseil municipal, adopte à l'unanimité les budgets 2022, présentés en équilibre pour :

BUDGET COMMUNAL

M14	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	1 815 093.74	1 815 093.74
DEPENSES	958 454.72	958 454.72

ASSAINISSEMENT

<u>M49</u>	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
RECETTES	156 609.93	332 355.95
DEPENSES	156 609.93	332.355.95

4/ RECRUTEMENT UNITE TECHNIQUE - CHOIX DU CANDIDAT

Emmanuelle BARLERIN informe le conseil municipal que les entretiens relatifs au recrutement du remplaçant de Christophe ALLARD qui, lui, remplace en tant que chef d'unité Alain DUFOUR (départ en retraite) sont terminés. Sur 8 candidatures, 2 restaient en compétition explique Emmanuelle BARLERIN.

Le choix s'est finalement porté sur Serge GOULFERT, candidat qui répond le mieux aux exigences et caractéristiques du poste. Il intégrera l'équipe technique à compter du 02 mai 2022.

Par ailleurs, parmi les candidatures, une personne répondait aux critères d'éligibilité d'un contrat aidé. Le conseil municipal autorise le maire à signer ce contrat à raison de 26 heures hebdomadaires, financées par l'état à hauteur de 40% et ce pour une durée de 9 mois afin de renforcer l'équipe technique très sollicitée.

5/ SORTIE DE L'ACTIF COMMUNAL

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre à jour l'actif de la commune compte tenu de la cession du camion de la commune.

6/ DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 270.00 € au Foot Club des Bois Noirs compte tenu du nombre important d'enfants de Saint-Just-en-Chevalet fréquentant ce club.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe que le permis de construire de la Maison des Services vient d'être délivré.

Clément MOISSONNIER signale que des modules du mini-golf sont cassés et nécessitent l'intervention des services techniques.

Dominique SCIANDRONE signale que le mobilier de la salle de sport n'est pas régulièrement remis en place après l'utilisation par les diverses associations ou écoles. Il aimerait qu'une solution soit étudiée afin de remédier à cet état de fait (fixer certains mobiliers au sol, faire des repères ...).

La séance est levée à 22 H 00